

Démarche : APPEL A CONTRIBUTIONS Edition 2021

Organisme : Les porteurs de l'appel à contributions "Aménageons avec la Pluie" 2021
:

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

<h1>AMÉNAGEONS AVEC LA PLUIE</h1>

<p> Les acteurs de l'assainissement francilien s'associent pour inciter à la réalisation de projets d'aménagement respectueux du cycle naturel de l'eau.

<p> Les lauréats de cet appel à contributions (AAC) bénéficieront d'une valorisation et d'un accompagnement technique de leurs initiatives ou projets exemplaires, publics ou privés, situés sur le périmètre d'éligibilité.</p>

<p>L'AAC 2021 « Aménageons avec la pluie » vise à encourager l'adaptation de la ville aux enjeux environnementaux, sociaux et climatiques. La démarche repose sur l'incitation à une nouvelle génération d'aménagements avec pour objectif de concilier ces enjeux dans le respect du cycle naturel de l'eau et de concourir aux baignades pérennes en Marne et en Seine.

<p><u>Quelles sont les actions soutenues?</u>

<p><u>Toutes actions permettant de :

-Supprimer ou tout au moins réduire la part des eaux pluviales dans les réseaux publics d'assainissement.

-Permettre à la pluie de rester dans son cycle naturel en étant gérée là où elle tombe.

-Créer de nouveaux espaces de nature en ville.

-Proposer des pratiques innovantes de concertation et participation citoyennes.

<p><u>Qui peut répondre et pourquoi ? </u>

<p>Tous porteurs de projet, publics ou privés (communes/établissement publics territoriaux et leurs établissements rattachés, aménageurs, entreprises, associations, particuliers...).

<p><u>Quel est le calendrier?</u>

<p>-Ouverture de l'AAC : 1er décembre 2021

-Date limite de dépôt des dossiers : 16 mai 2022

<p><u>Quels sont les projets éligibles ?</u>

<p>Toutes formes d'aménagements nouveaux ou projets de réaménagement d'espaces urbains existants sur le domaine public et privé ou d'actions incitatives conduisant à des réalisations concrètes, situés dans le périmètre d'éligibilité.

Le périmètre d'éligibilité est constitué des communes des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93), du Val de Marne (94) et la Ville de Paris. S'ajoutent à ces communes, certaines communes de la Seine-et-Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne (91) et du Val d'Oise (95). Veuillez vous référer au Guide de la démarche pour plus de précisions.

<p>Les projets achevés avant l'édition de l'AAC 2021 ne sont pas éligibles.

<p><u>Comment candidater ?</u>

<p>Laissez vous guider en commençant une démarche.

<p>1 - Cliquez sur "Commencer la démarche"

<p>2 - Identifiez-vous

APPEL A CONTRIBUTIONS Edition 2021

<p>3 - Téléchargez le guide de la démarche comprenant le règlement de l'AAC, le périmètre d'éligibilité et la fiche de candidature (cliquez sur Guide de la démarche).

<p>4 - A cette étape, votre dossier est en brouillon. Vous pouvez le modifier ou le compléter à tout moment.

<p>5 - Une fois votre dossier finalisé, cliquez sur "Déposer le dossier" . Il passera ensuite en phase d' instruction.

<p><u>Comment nous joindre ?</u> :

Vous pourrez nous contacter via la messagerie associée à l'AAC, disponible après avoir déposé votre dossier. </p>

Localisation du projet (Nom de la commune ou du territoire concerné)

Nous vous invitons à renseigner la localisation de votre projet (travaux, initiative locale et citoyenne...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de Candidature

La fiche candidature doit être dûment complétée.

La fiche est disponible en téléchargeant le "Guide de la démarche" (Onglet ci-dessus).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier libre de présentation

Vous avez la possibilité de compléter la fiche candidature par un dossier libre. Il devra être structuré et comprendre tout élément permettant d'apprécier, notamment à travers des plans et des illustrations, le fonctionnement et les effets induits du projet sur la gestion des eaux pluviales. Un format concis (2 à 5 pages) est recommandé et en tout état de cause n'excédera pas 10 pages (plans et illustrations inclus).